

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 18 mars. — On écrit de Deal, le 17 mars :

« Le vaisseau anglais, le *Scout*, a fait voile avec des dépêches pour la flotte combinée. Reste en rade : le *Lynx*, vaisseau anglais, et la *Résolue*, frégate française. »

Du 19 mars. — M. Dedel a eu une conférence mardi matin, avec lord Palmerston et le prince de Talleyrand.

— Le navire hollandais le *Prince d'Orange*, venant des Indes, a été pris par les croiseurs anglais. On parlait à Londres, à la bourse de lundi, d'un blocus rigoureux des ports hollandais.

— Il paraît, d'après les journaux de New-York, qui vont jusqu'au 21 février, que le président Jackson, depuis sa réélection, s'occupe avec activité des affaires des Carolines. Il a fait imprimer et répandre partout les instructions données aux officiers de terre et de mer qui doivent servir dans les états du Midi : elles sont rédigées avec la plus grande circonspection ; les troupes de terre et de mer ne doivent être employées qu'à conserver la tranquillité dans le pays, à surveiller les mouvements des partis, sans s'occuper des individus qui les composent, à résister aux attaques, à défendre les forteresses qui appartiennent au gouvernement des Etats-Unis, à empêcher enfin les actes illégaux des citoyens.

Les mesures des habitans des Carolines sont également fort réservées ; ils veulent se maintenir sur la défensive. Le commissaire de la Virginie, qui réside toujours parmi eux parle haut ; son état désire que les Carolines ne prennent aucune mesure hostile, et il promet, dans ce cas, l'adhésion de la Virginie à la cause des Carolines, et le redressement des griefs par le gouvernement central.

A Washington le bill du tarif fait peu de progrès.

FRANCE

Paris, le 19 mars. — Hier, M. le comte Pozzo di Borgo est allé aux Tuileries.

— Par décision de M. le maréchal, ministre de la guerre, en date du 14 du courant, les congés de semestre qui devaient expirer le 15 avril prochain, sont prolongés jusqu'au 1^{er} juillet 1833.

— M. Cousin a été reçu par Louis-Philippe en audience particulière. On assure que M. Cousin doit partir en mission secrète pour se rendre dans une cour d'Allemagne, et qu'il a reçu dans cette audience des instructions secrètes pour cette mission que l'on croit encore relative au mariage du fils aîné de Louis-Philippe. (National.)

— M. le duc de Rovigo est récemment débarqué à Toulon. L'état de sa santé l'a engagé à revenir en France : il est attaqué d'une maladie qui présente, dit-on, assez de gravité.

— Un grand nombre de députés vient de recevoir des lettres des électeurs qui les ont nommé pour les engager à s'opposer au projet de la double session ; Monsieur Dupin à qui on a communiqué plusieurs de ces missives, sans en blâmer les motifs qui les ont dictées, a appelé cependant l'attention de ses collègues sur le danger de compromettre l'indépendance du député par des rapports extra-électoraux.

— Le général Maison, ambassadeur à Vienne, est arrivé dans la capitale.

— L'affaire du coup de pistolet a été terminée hier au soir.

A quatre heures, M. le président a commencé son résumé, qu'il n'a terminé qu'à six heures et demie.

Les deux questions soumises au jury sont ainsi conçues :

Bergeron est-il coupable de l'attentat commis le 19 novembre sur la personne du roi ?

Benoist a-t-il assisté sciemment l'accusé principal dans les faits qui ont précédé, accompagné ou suivi ledit attentat ?

MM. les jurés se retirent dans la chambre des délibérations. Ils en sortent au bout de 40 minutes, et déclarent les accusés non-coupables sur toutes les questions.

Aussitôt des bravos et des applaudissemens retentissent dans l'auditoire.

M. le président ordonne la mise en liberté des deux accusés, qui se jettent dans les bras de leurs amis.

A cette affaire succèdent celle du *National*, du *Temps* et du *Charivari*. La cour, vu l'heure avancée, remet ces trois causes à demain, 11 heures précises du matin. Il est 7 heures 1/2. L'audience est levée.

— On mande de Nîmes :

« Samedi dernier, neuf Saint-Simoniens, sous la conduite du sieur Hard ancien capitaine d'artillerie exerçant l'état de cordonnier, arrivèrent ici, de Lyon : leurs costumes et leurs chants attiraient l'attention des passans.

« Au moment où ils entraient en ville, ils furent bientôt assaillis par les hués de la foule qui les accompagna toujours grossissant jusqu'à leur auberge. Le bruit se répandit bientôt que leur doctrine autorisait l'inceste. Le lendemain lorsqu'ils sortirent de leur auberge pour aller déjeuner chez la mère des garçons cordonniers, rue du Mârier d'Espagne. Ils y avaient été invités par un nommé Guillemot, garçon cordonnier. La foule les suivit pendant le trajet, les huant et leur lançant même quelques pierres, et deux commissaires de police eurent grande peine à la contenir.

« Pendant le repas, qui dura une heure et se prit dans une sorte de cave, éclairée par une chandelle, et en présence seulement de 4 ou 5 cordonniers de qui c'est la pension habituelle, les rues adjacentes s'encombrèrent de monde qui attendait leur sortie et qui manifestait les intentions les plus malveillantes.

« Une compagnie entière de 30^e de ligne, une douzaine de gendarmes de tous les employés de police furent nécessaires pour protéger leur sortie. Grâce à quelques zélés citoyens, qui aidèrent aussi à contenir la foule, elle se contenta de les huer sans discontinuer, jusqu'assez avant sur la grande route de Montpellier, où on les a accompagnés jusqu'à ce qu'ils fussent hors de toute atteinte. »

— Une lettre de Bordeaux, du 15 mars, porte ce qui suit :

« Les nouvelles de Blaye commencent à perdre beaucoup de leur intérêt, la duchesse ayant rompu avec le parti carliste par sa déclaration dont aujourd'hui ce parti ne conteste plus la véracité. Blaye lui-même n'est plus le temple où vont en pèlerinage les dévotés légitimistes ; aussi la place de commissaire central de cette ville est supprimée ; M. Joly qui en était titulaire, rappelé à Paris, vient de quitter Bordeaux pour obéir aux ordres du ministère.

« P.S. M. le docteur Dubois est arrivé dans la journée à Bordeaux. Demain, par le bateau à vapeur, il se rend à Blaye. »

LE PÈRE DU DUC DE BLAYE.

La *Gazette Universelle d'Augsbourg* publie une lettre de Paris, du 15 mars, où on lit :

« Les lettres menaçantes des carlistes adressées au roi sont très-nombreuses, et bien que je n'en aie pu voir aucune, je ne puis pas douter de leur existence, puisque des personnes dignes de foi m'assurent avoir vu et lu ces lettres, et qu'elles sont assurées que la police n'y a aucune part. Dans les salons ministériels, on assure que M. d'Aubépin, carliste, âgé de 30 ans, qui possède un château dans l'Ouest, se vante d'être le père du duc de Blaye.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 21 MARS.

La chambre des représentans va s'occuper incessamment d'un projet de loi vivement réclamé par les contribuables, c'est le projet de loi sur les sels. La commission, composée de MM. Coghen, Donny, Delhougne, Fallon, Jonet et Zoude, est convoquée pour aujourd'hui à onze heures.

— La chambre des représentans s'est occupée hier, en sections, de la loi sur la milice. Il n'y a pas eu de séance publique.

— Par décision du département de la guerre en date du 19 de ce mois, les chefs de corps de cavalerie viennent d'être autorisés à renvoyer dans leurs foyers, les miliciens de la réserve de 1832 qui sont impropres au service de cette arme. Ils devront attendre chez eux l'époque de l'appel à l'activité de la réserve des corps d'infanterie desquels ils avaient été distraits.

— Plus de dix mille soldats allant dans leurs foyers en permission de quinzaine, ont traversé Bruxelles depuis un mois.

— M. Davignon, membre de la chambre des représentans qui s'était rendu à Paris avec M. le sénateur Biolley pour y travailler dans l'intérêt de notre commerce est de retour à Bruxelles depuis hier. Il paraît que le voyage de ces messieurs et de nos commissaires à Paris obtiendra quelque succès.

— Par arrêté royal du 20 de ce mois, M. Smits, secrétaire de la chambre de commerce et des fabriques d'Anvers, a été chargé de la direction des affaires du commerce et de l'industrie du département de l'intérieur.

— Depuis quelques jours il circule à Bruxelles des pièces fausses de 10 et 25 cents, elles sont en plomb, mais parfaitement frappées ; on ne peut les reconnaître qu'à la couleur qui est beaucoup plus blanche que les bonnes pièces, le son est aussi un peu plus sourd. Les pièces de 10 cents sont au millésime de 1828, et celles de 25 cents de 1824.

— S. M. la reine des Français ayant manifesté le désir de n'avoir point d'escorte au-delà de Hal, les différens détachemens du corps des guides qui avaient été échelonnés sur la route de Valenciennes, sont rentrés hier à Bruxelles.

— M. le comte de Latour-Maubourg, qui n'était revenu de France que pour se trouver à Bruxelles pendant le séjour de S. M. la reine des Français dans cette ville, est reparti avant-hier au soir pour Paris. C'est toujours M. de Tallenay qui remplit, pendant son absence, les fonctions de chargé d'affaires près notre gouvernement.

— Plusieurs médecins espagnols arrivés à Berlin, s'occupent avec beaucoup d'ardeur de la traduction des meilleurs ouvrages sur le choléra qui ont paru en Allemagne.

SÉNAT.

Séance du 20 mars. — Quelques instans avant l'ouverture de la séance, MM. les sénateurs s'empresent autour de leur collègue M. Thorn, pour le féliciter de son retour parmi eux.

M. le ministre des finances et M. de Lannoy, commissaire du gouvernement, sont présents.

Il est donné lecture de deux pétitions relatives aux distilleries, et de la loi adoptée hier par la chambre des représentans sur la réhabilitation : la commission qui sera chargée de l'examiner sera nommée à la fin de la séance.

L'ordre du jour est la suite de la discussion du projet sur les distilleries.

M. de Mooreghem père rend compte des amendemens qui ont été reconnus nécessaires par la commission du sénat, réunie hier à celle de la chambre des représentans.

La commission propose de fixer l'époque où la loi sera mise à exécution au 1^{er} mai prochain, et de mettre Bruges au nombre des ports d'exportation.

Un 3^e amendement est relatif à l'art. 52 du projet, et concerne l'entrepôtage.

MM. le président et Duval de Beaulieu pensent que ces amendemens ne peuvent plus être présentés comme provenant de la commission qui a terminé son mandat, depuis qu'elle a fait son premier rapport.

Les amendemens seront présentés par un des membres de la commission en son propre nom.

M. de Snoy votera contre le projet à moins que le ministre des finances n'ait prévu les moyens de faire face au déficit qui résultera pour le trésor de l'adoption de la loi.

M. le ministre des finances répond à plusieurs reproches adressés au gouvernement dans le cours de la discussion.

Il répond également aux objections faites contre le projet de loi.

M. Lafebvre-Meuret se plaint de l'incapacité du ministère en matière de finances ; il voudrait qu'on lui d'entretenir une armée inutile, on supprimerait les impôts qui entravent l'industrie des brasseries, des raffineries et des distilleries. Il regarde comme une viellerie de l'autre siècle, l'opinion qu'il faut imposer les liqueurs fortes pour empêcher l'ivrognerie. L'ivrognerie disparaîtra, dit-il, quand l'instruction sera plus générale. On remarque déjà de grandes améliorations sous ce rapport. Elle a disparu aux tables des riches. Aujourd'hui, il n'est plus de bon ton de boire plus que l'on ne doit boire. Il passe en revue plusieurs dispositions du projet pour prouver combien elles sont vexatoires pour les distillateurs.

M. de Rode pense que, si l'impôt était plus élevé que le projet ne le propose, la fraude augmenterait sur tous les points. Il signale celle qui se fait en ce moment sur la frontière de France comme très considérable.

La discussion est close sur l'ensemble, celle sur les articles est remise à demain.

On procède à la nomination de la commission pour examiner la loi sur la réhabilitation.

Sont nommés membres de cette commission : MM. Thorn, de Schiervel, de Sécus, Hennequin, Barré de Commogne.

La séance est levée à 4 heures un quart, et remise à demain 1 heure.

LIÈGE, LE 22 MARS.

On écrit de Calloo, 19 mars :

« Les hollandais de Liefkenshoek ont fait passer hier de l'Escaut dans l'inondation du petit Doel, qui entoure leur fort, 12 barques armées chacune de 2 pièces de canon et pouvant porter chacune environ 100 hommes. Cette opération a répandu l'alarme dans les polders environnans, parce qu'on craignait que l'ennemi n'eût l'intention de venir couper la digue du vieux Doel. Il paraît positif qu'il a miné la digue de mer sous le canon du fort, afin de partir d'une grande ouverture, par laquelle les eaux se précipitent avec violence à l'aide des fortes marées dans l'inondation du petit Doel, renverseraient la petite digue, qui sépare le grand Doel du petit. La grande digue, qui sépare la com-

mune de Doel de l'Escaut, a été fort endommagée par le gros temps de février ; l'administration a tenté de la réparer, mais les bâtimens ennemis s'y sont opposés. Si, comme nous le demandons depuis long-temps, l'on nous accordait du canon, l'ennemi, loin de nous empêcher de réparer nos digues et de menacer leur existence, devrait nous demander l'autorisation de ravitailler Lillo et Liefkenshoek.

« M. le général Desprez a vu et entendu tout cela lors de sa dernière inspection il y a quinze jours, mais il paraît que les malheurs dont nous sommes menacés ne produisent pas grand effet ; car nous continuons à n'avoir à opposer que des fusils aux batteries flottantes de nos ennemis.

« J'apprends à l'instant que la batterie cantonnée à Beveren a reçu l'ordre de se rendre dans les polders.

« Un petit fort en terre au vieux Doel coûterait peu au gouvernement, parce que les soldats et les habitans, convaincus de l'utilité de cet ouvrage, y travailleraient simultanément, sans salaire, si on le permettait. »

— On écrit d'Anvers, 20 mars :

« Ce n'est que la première brigade de la 4^e division, dont le quartier-général est à Merxem, qui sera campée dans les bruyères de Braschaet, au 15 avril prochain.

« Les transports d'argent qui, par l'entremise de M. van Gend, et compagnie, allaient et venaient de Hollande, ont de nouveau été interrompus.

« L'autorisation provisoire accordée le 11 mars par le prince d'Orange à Tilbourg n'a pas été approuvée à La Haye, et ce service vient encore de cesser.

« Le passage d'eau entre Anvers et la Tête de Flandres recommencera demain 21 mars. A toute heure et demi-heure, une grande barque partira d'Anvers, et tous les quarts d'heure elle reviendra de la Tête de Flandre. »

— Par arrêté royal du 19 mars, il est prorogé jusqu'à décision ultérieure le délai accordé à la société du Val-Benoit pour l'exécution des travaux qui lui sont prescrits par son acte de concession du 14 mars 1830.

— On écrit de Gand :

« Le 16 mars, les avocats exerçant près la cour d'appel ont élu les membres du conseil de discipline. Après l'élection, un banquet a eu lieu pour fêter les avocats qui avaient obtenu les suffrages de leurs camarades. Il avait été convenu que l'on ne s'y entretiendrait pas de politique et qu'il n'y serait porté aucun toast. Cette convention ayant été enfreinte par des orangistes, qui se sont mis à chanter des chansons anti-nationales, les patriotes ont manifesté leur improbation par des sifflets. Le désordre a été tel qu'on a craint un instant qu'ils n'en vinsent aux mains. »

— Le *Journal des Flandres* publie la liste de 35 communes du district d'Alst qui ont souscrit pour les inondés. Le montant s'élève à quelque peu plus de 2,500 fr.

— Un avis de la régence de Gand informe le public qu'un concours sera ouvert cet été pour les tisserands qui apporteront au marché de notre ville le plus grand nombre de pièces de toile.

Il y aura douze prix, consistant en objets d'argenterie.

En outre, les vainqueurs obtiendront pour l'avenir l'aunage de leurs toiles avant tous les autres expectans.

Les tisserands, qui désirent prendre part au concours, devront se munir d'un certificat de leur bourgmestre, constatant que les pièces qu'ils apportent au marché sont réellement leur ouvrage.

— Au 20 avril commenceront les grandes manœuvres militaires, auxquelles prendront alternativement part les deux brigades de la 4^e division, dont les cantonnemens du moment s'étendent de Walhem à l'extrême frontière hollandaise.

— On lit dans le *Belge* :

« Nous avons eu sous les yeux une lettre d'un belge qu'un moment d'ivresse a poussé à la désertion en Hollande ; cette lettre ferait trembler tous ceux qui pourraient concevoir la pensée de passer à l'ennemi ; à tous les jours ce malheureux déplore d'être réduit à entendre vomir contre sa patrie les plus dégoûtantes injures, de devoir les entendre lui-même sans oser répondre, à cause de la triste position dans laquelle il se trouve : ce supplice pour un homme qui ne s'est pas dépouillé de tout sentiment d'honneur doit être en effet insupportable. »

— On lit dans le *Handelsblad* du 19 :

« Les feuilles orangistes belges continuent journellement de répandre contre le *Handelsblad*, des mensonges et des calomnies. Nous jugeons au-dessous de nous d'y répondre, et nous écrivons seulement ce peu de lignes pour qu'on ne donne pas une interprétation erronée à un silence absolu. »

— On lit dans le *Journal d'Arden* :

« Le général Dumoulin, commandant de la forteresse de Luxembourg, qui jusqu'à présent avait défendu l'entrée du territoire réservé aux militaires belges en congé, vient de lever cette interdiction.

« Plusieurs journaux de Bruxelles ont annoncé que M. le ministre de l'intérieur avait appris la réapparition du choléra à Luxembourg. Nous tenons des médecins même de cette ville que cette maladie n'y a pas reparu. »

— Cent mille habitans des diverses villes d'Angleterre ont signé une adresse à l'héroïque nation polonaise, elle se termine par la phrase suivante :

« Polonais ! nous voudrions apporter quelques consolations à vos cœurs désolés dans l'abîme où vous êtes tombés, nous vous demandons de ne pas vous désespérer. Il y a un Dieu dans le ciel, qui punit les crimes des vivans, quand la coupe de leurs iniquités est pleine. Vos malheurs ont excité l'indignation de l'Europe. Les gouvernemens de l'Europe peuvent vous oublier, mais, croyez-nous, les peuples sont avec vous. Dans ce moment même l'orage gronde sur les têtes de vos oppresseurs, le jour n'est pas éloigné où les exilés de Sibirie seront rendus à leurs foyers, où vous retourneriez dans votre terre natale, dans cette terre glorieuse, où reposent les cendres de Sobiewski et où l'écho répètera ce cri de joie : *la Pologne est libre.* »

— On lit dans le *Journal de Verviers* :

« M. Dugnet, apôtre de la religion Saint-Simonienne, est parti aujourd'hui pour Huy, après avoir séjourné deux jours à Verviers. Il a reçu de ses nombreux amis l'accueil le plus cordial. Un banquet lui a été donné. M. Dugnet s'est montré aimable, complaisant envers tout le monde, il a répondu avec grâce à toutes les objections, à toutes les demandes qu'on a pu lui faire sur la doctrine nouvelle qu'il enseigne. Hier, à la *Société d'Harmonie*, entouré d'un grand nombre de personnes qui se pressaient pour l'entendre, il a disserté sur la meilleure direction à donner à l'industrie, au commerce ; sur l'amélioration de la classe pauvre ; sur le meilleur système à suivre dans l'éducation de toutes les classes et enfin sur la nécessité de créer des établissemens utiles et d'appliquer convenablement les fonds de l'état. Cette intéressante conversation a plu à tout le monde, tous ont rendu justice aux connaissances et aux lumières de M. Dugnet. Ce disciple de Saint-Simon a un physique très-agréable, il s'exprime avec élégance, et il a un tact exquis des convenances et le ton de la bonne société. Malgré la nouveauté de son costume, il n'a été ici l'objet des risées, ni des huées de personne ; aussi se loue-t-il beaucoup de la politesse et de l'aménité des habitans de Verviers. »

— Le *Mercure de Souabe* dit qu'on a remarqué avec surprise que la proclamation de S. M. le roi Othon ne parlait point d'une constitution qui serait donnée à la Grèce.

— La population du canton de Genève se monte actuellement à 56,800 âmes, sur une surface de 12 1/3 lieues carrées ; ce qui donne un peu plus de 4,600 habitans par lieue. Les sept neuvièmes de la population appartiennent à la religion réformée.

— Le corps des troupes gréco-bavarois, sous le commandement du major Gossmann, a mis le 7 à la voile de Trieste sur trois vaisseaux de transport autrichiens. Le vent était très-favorable. Avant le départ, le corps d'officiers a été invité à un banquet donné par le Grecs qui habitent la ville.

— L'agent d'une compagnie anglaise, M. Waghorn, est parti récemment de Falmouth, à bord du *Firefly*, pour se rendre à Malte, dans l'intention d'établir une prompt communication entre l'Angleterre et les Indes Orientales par l'Isthme de Suez. Il va s'établir en Egypte, et y bâtir une station dans le désert à mi-chemin entre le Caire et Suez, pour la commodité des voyageurs. Pour remplir ce but; il espère obtenir une part de la somme votée par le Comité des vaisseaux à vapeur, chargés du transport des lettres pour les Indes, qui se trouvera ainsi considérablement accéléré.

— L'*Almanach général de Médecine*, publié par M. Domange, secrétaire de la Faculté de Paris, offre une statistique assez curieuse du nombre des médecins, chirurgiens, officiers de santé, pharmaciens et sages femmes qui exercent dans cette capitale.

Il y a 1,100 docteurs en médecine ou en chirurgie, et 200 officiers de santé; ce qui porte à 1,300 le nombre des praticiens exerçant également la médecine à Paris; en évaluant la population à 900,000 âmes et en faisant une répartition égale, on trouve un médecin pour 692 habitans, c'est plus que dans la plupart des villes de provinces où il n'y a généralement qu'un médecin par 1,000 âmes.

— Un monument va être élevé à Mayence à Jean-Gensfleisch de Gutenberg, à qui le monde doit la découverte de l'imprimerie. C'est à Strasbourg en 1436, que Gutenberg, exilé de sa patrie, communiqua à quelques amis, exilés aussi, ses premiers essais en lettres mobiles; mais c'est seulement en 1440 à Mayence, sa ville natale, que fut imprimé son premier ouvrage. L'invention de Gutenberg date donc de 1436: dans trois années le quatrième siècle de son existence sera accompli. La ville de Mayence veut élever ce monument sur la place qui porte le nom de son illustre compatriote. Elle vient faire à ce sujet un appel à la reconnaissance des hommes éclairés de toutes les nations. Un état des sommes remises et la liste des noms des donateurs seront portés dans les archives de la ville. La commission a désigné les maisons Truttel et Würtz, à Paris, rue de Lille, numéro 17, et à Strasbourg, Grande-Rue, n° 15, pour recevoir les dons.

— On trouve dans les *Mémoires de Louis XVIII*, le portrait suivant, tracé, dit l'éditeur de cet ouvrage en 1821, par la main du feu roi.

« Le duc d'Orléans a reçu une éducation excellente; on l'a élevé en homme, et il le doit à une femme; c'est le chef d'œuvre de Madame de Genlis. Il débuta prince, puis il se fit jacobin, ensuite soldat; un peu plus tard maître de mathématiques, voyageur pédestre, citoyen des États-Unis d'Amérique, hôte de l'Angleterre, naturalisé Sicilien, postulant en Espagne à un rôle quelconque, et en définitive redevenu prince du sang. Il a porté successivement les noms de duc de Valois, de duc de Chartres, d'Égalité et de duc d'Orléans; c'est un prince sage et si économe qu'il semble avare; il n'en est rien: son seul désir est que sa nombreuse famille soit riche. Je ne l'ai jamais aperçu où je l'aurais voulu.

« Est-ce bien sa faute? Depuis sa rentrée il est chef de parti, et n'en fait mine. Son nom est un drapeau de menace; son palais, un point de ralliement; il ne se remue pas, et cependant je m'aperçois qu'il chemine. Cette activité immobile m'inquiète: comment s'y prendre néanmoins pour empêcher de marcher un homme qui ne fait aucun pas? C'est un problème qui me reste à résoudre. Je voudrais bien n'avoir point à en laisser la solution à mes successeurs. »

(Ces lignes paraissent évidemment tracées après-coup.)

Les nouvelles de Constantinople en date du 27 février, annoncent d'actives négociations dans lesquelles l'amiral Roussin, qui possède toute la confiance de la Porte joue le principal rôle. L'amiral a bien décidé conclu avec le divan une convention dans laquelle il garantit l'inviolabilité de l'Empire ottoman.

Voici la substance de cette convention: 1° Les hostilités entre les parties belligérantes seront suspendues; 2° Ibrahim évacuera, après avoir été instruit de la présente convention, celles des parties de l'empire, qui seront restituées au sultan, après la paix définitive; 3° La flotte russe que la Porte a appelée à son secours évacuera le Bosphore; 4° Méhémet-Ali sera investi des pachalick de St.-Jean d'Acre, Jérusalem et Tripoli; 5° Méhémet-Ali s'engagera à reconnaître la suzeraineté du sultan. Telles sont les conditions principales du traité garanti par la France.

Le chargé d'affaires anglais a appuyé l'ambassadeur français. On dit que l'internonce autrichien l'a également approuvé.

DESCRIPTION DU TRACÉ DU CHEMIN EN FER.

Nous avons sous les yeux le Mémoire sur le projet du chemin de fer à établir entre Anvers, Bruxelles, Liège et Verviers, destiné à former la première section de la nouvelle route d'Anvers à Cologne; rédigé par MM. les ingénieurs Simons et de Ridder.

Des plans sont joints à ce travail. Voici la description du tracé.

Section d'Anvers à Bruxelles.

Le point de départ principal de la route à Anvers, est établi auprès des bâtimens du nouvel entrepôt; de ce point s'étendrait, tant vers l'intérieur de ces bâtimens que le long des quais des bassins maritimes, les ramifications nécessaires pour opérer directement avec les waggons de la route, les magasinages et l'embarquement des marchandises, ou la reprise des chargemens en retour.

La route traverserait les fortifications de la place, par une coupure dans la courtine adossée à l'entrepôt, pour s'établir sur les glacis, d'où elle vient couper de niveau la chaussée de Turnhout, contre les premières maisons du faubourg de Bergerhout, qu'elle laisse à sa gauche.

De ce point initial, la route se dirige sur le hameau de Lentz, traverse au vieux Dieu la chaussée de Lierre, et passant entre la route de Contich et les villages de *Morsel* et de *Hove*.

A Lentz où serait l'origine d'une branche sur Lierre, la route se dirige sur Malines par Duffel où elle traverse la Nethe et le pavé de Malines à Lierre.

La route touche à la ville de Malines contre la porte de Diest.

Entre la Dyle et la chaussée de Malines à Louvain, la route se divise vers Liège et vers Bruxelles.

Le tracé sur Bruxelles traverse, en déblai, la chaussée de Malines à Louvain, et de niveau les digues du canal de cette ville; se dirige sur Vilvorde par le hameau de Bleybergh. De Vilvorde que la route atteint au débouché de la grande rue où elle coupe de niveau le pavé de Penthy, elle traverse les plaines de *Monplaisir*, laissant à gauche Machelen et à droite la Senne et le canal.

Arrivé en face du canal de Laken, deux directions se présentent pour l'entrée à Bruxelles: la première traverse la Senne et court parallèlement au canal, jusqu'à la grille de l'Allée-Verte; la seconde entrerait en ville par une nouvelle porte à établir au bas du jardin de botanique.

Les deux ingénieurs, auteurs du plan, se prononcent pour la première direction.

Section de Malines à Liège.

Le tracé de Malines à Liège se dirige sur Louvain, en évitant le coude que fait le canal autour de la commune de *Tildonck*, il arrivera à Louvain à la porte de Diest.

De ce point la route longeant le boulevard passé en déblai sous la chaussée de *Tirlemont*, entre dans le vallon du Parc en amont de l'abbaye de ce nom,

elle entre dans la vallée de la Velp entre les villages de *Boutersem* et *Vertrich*.

Elle se dirige par *Cumpllich*, qu'elle laisse à gauche sur le village de *Bost*, en traversant la rivière d'*Hougaerde* entre *Overlaer* et *Tirlemont*.

De ce point elle se dirige vers *Landen*, traverse en grand remblai, la Geete entre *Esemal* et *Neer Hertyssem*, laisse les villages de *Laer* et *Neerwinden* à gauche, *Overwinden* à droite, et contourne *Landen* en amont.

Elle se dirige sur *Waremme*, laissant *Niel* et *Corswarem* à gauche, *Rosoux* et *Berlos* à droite; traverse le Jaar entre les moulins de *Waremme* et de *Longchamp*; passe à droite de *Bleret* et de *Remicourt*; traverse la chaussée Romaine, allant de Tongres à Huy, près des Tombes de *Neuville* et se dirige par *Fexhe-Voroux* et *Bierset*, vers le plateau des houillères de Liège.

Arrivée à la hauteur d'*Ans* et de *Montegnée*, la route desseud dans la vallée de la Meuse à l'extrémité du quai d'*Avroi*, près du *Val Benoit*, par deux plans inclinés, dont le palier intermédiaire s'étend depuis la caserne St. Laurent où les stations d'arrivages de la ville haute sont établies jusqu'aux houillères de *Lahaye*.

Section de Liège à Verviers.

Du pied du plan incliné, qui traverse en remblai la chaussée de Liège à Namur, et où sont établies les stations d'arrivages de la ville basse, la route se dirige par *Angleur* sur *Chénée*, au point d'embranchement des deux chaussées de Spa et de Verviers.

Elle entre dans la vallée de la Vesdre, se maintenant sur la rive gauche, jusqu'à l'usine d'*Hausster*, où elle prend la rive droite jusqu'au-delà de *Chaufontaine*; elle y retransverse la rivière et la chaussée en amont des moulins.

Elle passe en galerie sous les rochers avancés de *Ninane* passe trois fois la Vesdre jusqu'à *Prayon*, laissant à gauche la chaussée qu'elle traverse à la sortie du village et longeant le pied de la montagne, jusqu'à *Basse-Fraipont*, en passant en galerie sous la pointe de *Forêt*, vient croiser de nouveau près du pont de *Haute-Fraipont*, la chaussée qu'elle suit à peu près parallèlement jusqu'en déca du pont à l'amont de *Nessonvaux*.

A *Nessonvaux*, elle passe deux fois la Vesdre, et une fois vis-à-vis de *Gihansier*, cotoye sur la rive gauche la montagne d'*Halinsart* jusqu'à *Goffontaine*, passe deux fois la rivière pour regagner le pied des montagnes de la rive gauche jusqu'au delà de l'embouchure de la Soquinry, où elle traverse en galerie, une saillie avancée de la montagne.

Elle traverse la rivière de *Theux* à son embouchure, et la chaussée de Spa contre le pont de *Pepinster*. Traverse deux fois la Vesdre au hameau de *La Reid* et se dirige vers *Hodimont* et *Verviers*, en traversant la place d'*Ensival*, et la pointe de *Lambermont*.

Nous reviendrons sur l'important travail de MM. *Simons* et de *Ridder*,

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE POUR FAVORISER L'INDUSTRIE NATIONALE.

La direction prévient les actionnaires de la société générale, que le dividende pour l'année 1832, fixé en conseil général de ce jour, à seize florins par action, sera payé, à dater du premier avril prochain, tous les jours non fériés, de 11 à 2 heures, au trésor de la société, à Bruxelles.

Les quittances à signer par MM. les actionnaires seront tenues à leur disposition, à dater du même jour dans les bureaux de la 2^e direction.

Les actionnaires sont également prévenus, qu'en conformité de l'article 30 des statuts, le bilan des opérations de la Société, pendant l'année 1832, approuvé par MM. les commissaires, sera déposé, du premier jusques et compris le 8 avril prochain, au secrétariat de la Société, à l'inspection de tous les actionnaires inscrits sur les registres de la Société, comme propriétaires de quatre actions au moins.

Bruxelles, le 18 mars 1833.

Le gouverneur, F. MEEUS.

VILLE DE LIÈGE.

La régence procédera samedi 23 mars courant, à dix heures du matin, à la salle de ses séances, à l'adjudication publique de l'entreprise du pavage de la petite voirie pendant les années 1833 et 1834.

On peut voir le cahier des charges au secrétariat de la régence.

Liège, le 21 mars 1833.

A MM. les rédacteurs du POLITIQUE.

Permettez, Messieurs, que je me serve de votre journal, pour adresser à M. Platel, physicien, des remerciements au nom de la société Sainte-Cécile pour la brillante soirée qu'il a bien voulu donner le 20 courant. Cet artiste d'un talent rare a surpris les spectateurs par sa grande adresse et en plus d'une occasion il a su surpasser le fameux M. Bosco, en ce qu'il travaille avec beaucoup moins d'apprêt et sans compères, ce dont plusieurs personnes se sont assurées. On a surtout remarqué la naissance des fleurs, prestige exécuté avec une grande habileté.

Il serait à désiré vivement pour les plaisirs publics, que M. Platel puisse trouver un local en cette ville pour pouvoir donner quelques représentations et pour le juger d'avec son prédécesseur, car la table à laquelle il travaille est à découvert et pour ainsi dire sans tapis.

Agréz, etc.
(Un membre de la Société Sainte-Cécile.)

MÉPHISTOPHÈLES — Sommaire des articles du n° du 21 mars. — Chronique théâtrale. — Encore une conception immaculée. — M. Lefebvre-Meuret ou l'homme anti-Barrière. — Petite explication à propos d'une correspondance. — Librairie. — Physiologie du ridicule, par Mme. Sophie Gay. — Annonces.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE du 21 mars.

Naisances: 4 garçons, 3 filles.

Décès, 4 hommes, 2 femmes, savoir: Hubert Bierset, âgé de 69 ans, journalier, rue des Récolets, veuf d'Anne Grosjean. — Jeanne Pilet, âgée de 62 ans, tricoteuse, petite Béche, épouse de Jean Gaspar Duran. — Marguerite Petit, âgée de 33 ans, journalière, en Bergérue, épouse de Jean Étienne Nicolas Sonnet.

INTÉRÊTS DE CAUTIONNEMENTS.

Le paiement des intérêts de cautionnement du 2^e semestre 1832 est ouvert au bureau de l'administrateur du trésor dans la province de Liège, tous les jours fériés de neuf heures à midi.

THEATRE ROYAL DE LIÈGE.

Dimanche, 24 mars, abonnement courant, *Richard d'Arington*, drame en trois actes et 8 tableaux, précédé par la *Maison du Docteur*, prologue.

Lundi, 25 mars, abonnement suspendu, la deuxième représentation de la reprise de *Robert le Diable*, grand opéra en 5 actes, musique de Meyerbeer.

Incessamment, la deuxième représentation des *Malheurs d'un Amant Heureux*, vaudeville en deux actes, par M. Scribe.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

On a PERDU une CLEF de montre en cornaline blanche montée en or, bonne récompense à qui la rapportera au n° 385, rue sur Meuse. 885

Le samedi 23 mars 1833, à deux heures de relevée, à la Charrette de Meunier, derrière l'Hôtel-de-Ville, à Liège, on VENDRA des Effets d'Habillemens militaires et autres, argent comptant.

ROUTE DE L'EMBLÈVE.

Adjudication de Barrières.

La commission des actionnaires procédera mardi 26 mars 1833, à 10 heures du matin, chez M. Haxhe au Hornay, par le ministère de M^e Dogné, notaire à Sprimont, à l'ADJUDICATION des BARRIÈRES sur la route de l'Emblève, savoir:

- La barrière à Embourg.
- celle à Beaufays.
- à La Haie de Chêne.
- au Hornay.
- à Sprimont.
- à Florzée

Le cahier des charges est déposé chez le susdit notaire, où on pourra en prendre connaissance, ainsi que chez M. RICHARD-LAMARCHE. 809

VENTES PUBLIQUES

Les 26 et 27 mars 1833, à une heure de relevée, le notaire FRANCKEN vendra à la hausse chez la veuve Jean Pierre Lardinois à Villers-Evêque, 310 bêtes à laine. Le premier jour, 170; et le deuxième, 140 de la plus belle espèce. A crédit moyennant caution. 881

BELLE VENTE DE FUTAIE.

Judi 28 mars 1833, à 10 heures du matin, M. le comte de GELOES, fera VENDRE par le ministère de M. le notaire PITEZE, dans son bois dit del Loë, près de Rullen, environ 150 lots de très-beaux chênes, propres à tous usages. La vente aura lieu au pied des arbres et à crédit. 820

Jolie MAISON à LOUER, rue Ste-Claire, n° 423. S'y adresser

TRÈS-BELLE VENTE DE CHÊNES,

à Loyers, près de Namur.

Judi 28 mars 1833, à 9 heures précises du matin, M. DE DIEST, rentier, à Tirlemont, fera vendre, au pied des arbres, à un an de crédit, par le ministère et à la recette de M. DELVIGNE, notaire à Namur, une grande quantité de très-beaux chênes, de la plus belle élévation, dont une partie ont de 8 à 10 pieds de tour, croissant dans ses bois nommés Fecenne et Holene, situés à Loyers, exploités en 1832 et 1833, d'une contenance de 30 bonniers.

Les arbres qui se trouvent dans ces coupes sont propres aux grandes constructions et à la belle menuiserie.

Afin de pouvoir finir la vente en un jour, on commencera à 9 heures précises, et par la coupe de 1833.

Ces BOIS, d'une facile exploitation, sont situés à un 1/4 de lieue de la Meuse, et de la chaussée de Namur à Liège.

Une CUISINIÈRE, d'un âge mûr, pouvant nettoyer les appartemens, peut se présenter au bureau de cette feuille.

On DEMANDE, pour servir à la campagne, à trois quarts de lieue de Liège, une FILLE sachant faire la cuisine et les ouvrages d'une maison. S'adresser au bureau de cette feuille.

A LOUER pour le 24 juin prochain, un beau et grand QUARTIER indépendant, rue Vinave-d'Ile, n° 43.

Au même n°, on demande un DOMESTIQUE, où l'on dira pour qui c'est. 758

GILLON-NOSENT, rue du Pont-d'Ile, n° 32, vient de recevoir un assortiment de GROS DE NAPLES et de MARCELINE, nuances nouvelles, excellente qualité, qu'il peut vendre aux prix les plus modérés: SCHALS RICHES, 11/4, dessins nouveaux, de tous prix; foulards, cravattes de soie noire, gros grains; cravattes en soie de toutes couleurs; cols pour hommes, en blanc, cols en satin, en chali, et autres étoffes, d'un goût très-distingué; bretelles riches, bretelles en daim et en soie; gilets nouveaux, bas de soie, de fil d'Ecosse et de coton, à jour et autres; chaussettes en soie de diverses couleurs, mitaines en soie blanche et noire; gants pour hommes et pour femmes, en soie, en fil d'Ecosse et en peau.

On trouve chez le même, la POMMADE MELAINOCOME de Mme V^e Cavillon. Cette pommade teint les cheveux à l'instant du plus beau noir; elle leur donne un moelleux agréable, un poli brillant, les fortifie et les empêche de tomber. Ces qualités lorsqu'on en fait usage comme pommade ordinaire, empêchent aussi les cheveux de blanchir. — CREME ROYALE BALSAMIQUE. Cette crème entretient la blancheur, l'incarnat et la beauté de la peau; elle fait disparaître les boutons, les taches de rousseur; elle efface le hâle occasionné par le soleil. — FLUIDE DE JAVA, pommade grasse d'ours, moëlle de bœuf, huile antique, crepons et vinaigre de rouge, crème d'amande, eau de Cologne, savons anglais et français de toutes qualités et de tous prix; cire à moustache, eaux-de-vie de lavante ambrée et non ambrée, vinaigre de Bully, et généralement tout ce qui concerne la parfumerie.

CUIRS A RASOIRS de Pradier et de Dupuis, pommade pour repasser les rasoirs — Assortiment de PARAPLUIES, de de tous prix. — ENCRE inaltérable pour marquer le linge.

Tous ces objets sont de première qualité, et à des prix très modérés.

JOURNAL DES CONNAISSANCES UTILES.

ÉDITION DE PARIS. — 130,000 SOUSCRIPTIONS.

Indiquant à tous les Hommes qui savent lire: leurs droits, leurs devoirs et leurs intérêts.

PRIX, FRANC DE PORT POUR TOUTE LA BELGIQUE:

PAR AN, CINQ FRANCS.

Il paraît le 1^{er} de chaque mois une livraison de 32 pages in-8°, composée de 180,000 lettres, et contenant la matière de 250 pages d'impression ordinaire, offrant ainsi, au plus bas prix, le résumé mensuel et encyclopédique de tout ce qui se publie en Europe de bon, d'applicable et d'utile sur la législation, l'agriculture, l'industrie, le commerce et les arts.

Le Journal en terminant la première année de son existence, l'année des essais, a commencé la deuxième année, celle des progrès, par d'importantes améliorations: 1^o rédaction portée à 500 francs la feuille, 32 fr la page, dix fois plus cher que ne paient les journaux de luxe; 2^o addition d'une couverture en papier de couleur; 3^o impression d'Everat, à Paris; 4^o emploi de nouveaux caractères trois fois plus forts sans cependant que chaque livraison cesse de contenir 180,000 lettres; 5^o enfin

Dix dessins d'objets utiles,

exécutés par M. Leblanc, professeur de dessin au Conservatoire des Arts et Métiers de Paris, et gravés par M. Thompson, graveur anglais et les premiers artistes de Paris.

Ces dessins rendent impossibles, à moins d'un prix plus élevé, ou d'une exécution très-inférieure, toutes imitations, contrefaçons ou réimpressions modifiées; ils font d'un journal qui coûte 5 francs par an un recueil sans rival.

1^{er} OBSERVATION.

Publication d'éditions distinctes pour chaque pays.

Le succès obtenu par la Société pour l'Emancipation intellectuelle devient tellement européen, qu'à partir du 1^{er} janvier prochain, il sera fait pour chaque pays une édition distincte qui permettra de remplacer par les parties les plus saillantes des lois nouvelles et de la législation de chacun de ces pays la portion de rédaction qui, dans l'édition de Paris, serait consacrée à des matières législatives d'un intérêt purement français.

2^o OBSERVATION.

Le souscripteur devient membre de l'association.

Les personnes qui souscrivent au *Journal des Connaissances utiles*, publié à Paris par la Société pour l'Emancipation intellectuelle, entrent, par le fait de leur souscription, dans cette vaste association qui compte en Europe plus de 130,000 sociétaires, liés entre eux par la plus générale communauté d'efforts. Les personnes, au contraire, qui s'abonnent à la réimpression ou à l'imitation du Journal, faite par une société particulière, qui ne se rattache nullement à cette vaste et large association, dont le centre est à Paris, ne comprennent pas le but de la Société pour l'Emancipation intellectuelle, et s'isolent de cette association universelle.

Année 1831. 1 fr. 25
Année 1832. 5
Année 1833. 5

Franc de port.

Les secrétaires de la société en Belgique ont l'honneur de prévenir MM. les abonnés au journal des *Connaissances utiles* que la quantité considérable de renouvellements, les abonnemens nouveaux qui sont survenus ont mis la société dans la nécessité de ne livrer le mois de janvier qu'avec le mois de février, ainsi qu'il a été fait l'année dernière. Des mesures ont été prises pour qu'à l'avenir les livraisons soient effectuées dans les cinq premiers jours du mois. On s'abonne, à Bruxelles, au bureau du *Journal des Connaissances utiles*, Montagne de la Cour, n° 2, et à Liège, au bureau du *Politique*, rue du Pot-d'Or, n° 622.

COMMERCE.

Bourse de Vienne du 11 mars. — Métalliques, 93 1/8. — Actions de la banque 1229 0/0.

Fonds anglais du 19 mars. — Consol., 88 1/8 0/0. — Fonds belges, 88 3/4 0/0. — Hollandais, 00 0/0 0/0.

Bourse de Paris du 21 mars. — Rentes, 5 p. 101 60 — 4 1/2 p. 100 00. — Rentes, 3 p. 100 78 25 — Actions de la banque, 4697 50. — Certificat Falcomet, 90 90 — Emprunt royal d'Espagne, 87 1/2. — Emprunt d'Haïti, 000 00. — Emprunt romain, 87 1/2. — Emprunt belge, 90 5/8.

Bourse d'Amsterdam du 20 mars. — Dette active, 46 3/8 000; idem différée, 00 0/0. — Bill. de change, 00 0/0. — Syndicat d'amort., 78 0/0; idem 3 1/2 p. 64 0/0 0/0. — Rente remb., 2 1/2 p. 00. — Act. de la Société de commerce, 00 0/0. — Rus. Hop. et C^o, 98 99 0/0 0/0, idem ins. gr. liv., 00 0/0 0/0, idem C. Hamb., 00; idem emp. à L., 0 0/0 00. — Danois à Lond., 00 0/0. — Rente, 3 p. 100, 78 1/4. — Métalliques, 89 5/8. — Naples Ealc., 00 0/0. — Idem à Lond., 00 0/0. — Perp. à Amst., 64 7/8 0. — A. B. 1^{re} levée, 00. — Rente perp., 00 0/0. — Lots de Pologne, 000 0/0. — Brésil, 62 8 63 0/0 — Grecs 2^e levée, 0. — Cont. guerre, 00 0/0. — Bill. du trésor, 00 00 00.

Bourse d'Anvers, du 21 mars.

Changes	à courts jours.	à deux mois.	à trois mois.
Amsterdam.	118 0/0 av.		
Londres.	12 17 1/2	A 12 12 1/2 P	
Paris.	47 1/8	P 46 7/8	P 46 11/16 P
Francfort.	36	P 35 7/8	P 35 9/16 P
Hambourg.	35 5/16	35 3/16	

Escompte à 1 1/2 p. 100.

Effets publics.

Belgique.	Empr. de 10 mill., 5 d'intérêt,	90 0/0 P.
	Empr. de 12 mill.	00 0/0.
	Empr. de 24 mill.	00 0/0.
	Empr. de 48 mill.	86 7/8 87 1/4.
	Dette active,	5
	Oblig. de Entr.	5
Hollande.	Dette active,	2 1/2
	Oblig. synd.	4 1/2
	Rent. remb.	2 1/2

Arrivages au port d'Anvers, du 20 mars.

Le koff hanovrien, Minerva, cap. Egbers, ven. d'Emden, chargé d'orge et beurre.
Le koff hanovrien Catharina, cap. Weeren, ven. de la Baltique, chargé d'orge.
Le sloop danois Marianna, cap. Hansen, ven. de Stege, chargé d'orge.
Le schooner danois twende Sostre, cap. Elemenser, ven. de Corseer, chargé d'orge.
Le schooner danois, Waldemar, cap. Tornoe, ven. de la Baltique, chargé d'orge.
Le sloop danois Jugeborg, cap. Ombeck, ven. de Koppert, chargé de graine.
Le brick prussien Bertha, cap. Lange, ven. de Memel, chargé de bois.
Le brick prussien Heinrich et Robert, cap. Danck, ven. de Memel, chargé de bois.
Le 3 mats suédois, Enigheten, cap. Andersen, chargé de bois.

Bourse de Bruxelles, du 20 mars. — Dette active belge, 47 0/0 A. — 24 millions, 87 3/4 P. — Dette active hollandaise, 47 1/2 0.

Prix des grains au marché de Liège du 21 mars.

Froment l'hectolitre,	14 francs 38 cent.
Seigle, id.	10 08

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège